



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier

Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire

100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1263

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 19 mars 2018, le conseil a adopté le règlement numéro 1263, intitulé : « Règlement décrétant des travaux en immobilisations pour le resurfacement de la chaussée sur diverses rues, de même que le paiement d'honoraires professionnels, le tout comportant une dépense de un million deux cent mille dollars (1 200 000,00 \$) et autorisant un emprunt de six cent dix mille dollars (610 000,00 \$) nécessaire à cette fin »

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 19 avril 2018.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière à l'adresse ci-dessus indiquée, du lundi au jeudi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le vendredi, de 8 h 15 à 12 h, et que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,

Ce 25 avril 2018

(S) Anne-Marie Piérard

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE